

Haut-Jura Saint-Claude s'engage dans l'établissement d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)

Les communes avaient jusqu'au 30 juin pour valider le transfert de la compétence P.L.U. à l'intercommunalité. Un chantier de cinq ans va désormais commencer.

Le 1^{er} vice-président, Philippe Passot, s'est félicité de l'implication des conseils municipaux sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal qui se substituera à terme aux 14 plans locaux d'urbanisme et aux 4 cartes communales, documents tous différents, qui existent sur notre territoire. Il permettra également aux 8 communes soumises aux règles nationales d'urbanisme de bénéficier d'un outil opérationnel efficace et d'un véritable cadre.

Les communes avaient jusqu'au 30 juin pour se prononcer sur le

transfert de compétence. *« Toutes l'ont fait, sans attendre l'échéance du délais. »* Seuls deux conseils municipaux se sont opposés au transfert. *« On a tous pris conscience de l'importance de l'outil pour construire ce projet de territoire - a poursuivi Philippe Passot - L'ensemble des élus attendent beaucoup de ce P.L.U.I. : on va entreprendre ensemble un énorme travail ».*

Pour le maire de Lavans-les-Saint-Claude, il y a *« plein d'avantages »*, et *« des craintes légitimes de la part des conseils municipaux de se voir privés du regard sur leur territoire »*. Il s'est voulu rassurant : *« Jamais la communauté de communes n'ira voir ce qui se passe sur chaque territoire communal. Il y a un cadre légal, défini par la loi ALUR et par les règles du SCOT. Par contre, ce sont les élus municipaux qui tiendront le crayon dans la démarche participative que l'on instaurera ».*

Dans le cadre de l'élaboration de ce PLUi, une charte sera rédigée pour organiser en toute transparence les espaces d'échanges. *« C'est un outil de projet qui va nous permettre dans un premier temps de mieux connaître notre territoire. Grâce aux bureaux d'études et aux collaborateurs que l'on va recruter, il fera émerger dans un deuxième temps de nouvelles idées, nous permettra de nous projeter dans l'avenir, pour construire un territoire protecteur, attractif »* s'enthousiasme Philippe Passot...

Ce plan local d'urbanisme sera notamment conçu dans un esprit en faveur de l'environnement, de la production agricole, des secteurs naturels. *« Avant d'être un produit de développement, c'est un outil de protection en faveur de notre environnement »* souligne t-il. L'objectif fixé est d'achever l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal d'ici la fin du mandat. *« A nous d'être inventifs, d'être vertueux, de proposer des projets qui valoriseront nos villages, nos spécificités, nos cultures, et notre volonté de développer : il ne s'agit pas de tout mettre sous cloche ».*

CONTACTS

Ludovic SONNEY

Service Administration et Droit des Sols
Tél 03 84 45 89 00
ads@hautjurasaintclaud.fr

Philippe PASSOT

Vice-président de la communauté de communes
Tél 03 84 45 89 00
secretariat.general@hautjurasaintclaud.fr

